



REGLEMENT INTERCLUBS D'HIVER 2023-2024

PREAMBULE

Cette épreuve a pour objectif de venir compléter la préparation hivernale des clubs du département de Loire Atlantique qui sont engagés dans les différentes divisions nationales pour la saison 2023/2024.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FF Golf dans le vade-mecum sportif des clubs 2023.

Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est la **Commission Sportive du Comité Départemental 44**, qui se réserve le droit si besoin de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition.

Lors des rencontres, c'est la **Commission Sportive du terrain d'accueil** qui représente le Comité de l'épreuve **par délégation** et qui statue sur les éventuels différends. En cas de litige, le Comité d'épreuve de délégation devra prévenir la commission sportive des décisions prises.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 : POUR LES CLUBS :

- Seules peuvent participer les associations sportives avec terrain affiliées au CDG44
- Le nombre maximum d'équipes Messieurs est de **32**. Le nombre maximum d'équipes Dames est de **20**.
- Un club peut inscrire au maximum 5 équipes dans l'épreuve messieurs et 3 équipes dans l'épreuve dames.

Un club qui s'inscrit (disposant d'un golf 18 trous), s'engage à recevoir plusieurs épreuves sur son terrain et à ouvrir ses installations ¾ d'heure avant le premier départ.

1.2 : LES EQUIPIERS

- Doivent être licenciés FFGOLF le jour de la compétition
- Doivent être **membres permanents et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent.
- Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

1.3 : INDEX PRIS EN COMPTE.

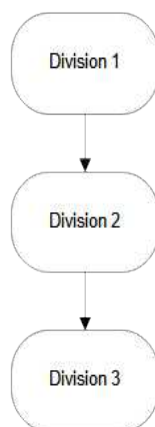
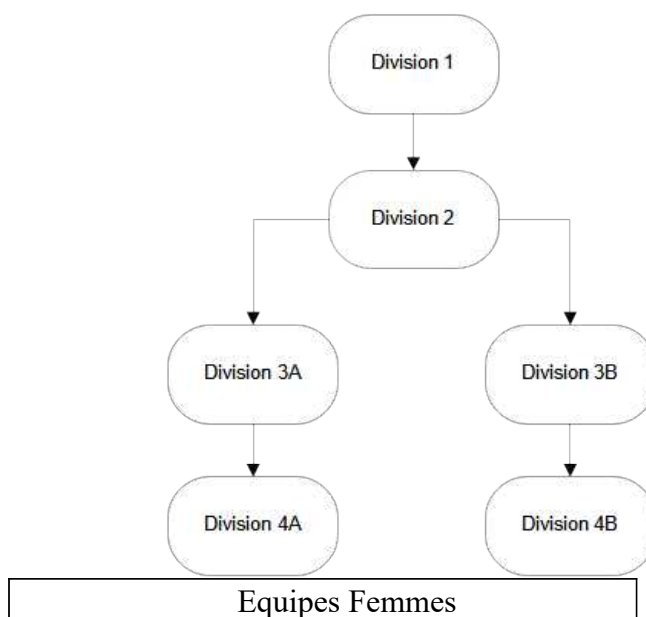
L'index pris en compte est celui figurant dans le système WHS (historique d'index) a la date du **1^{er} novembre 2023** **et ensuite à la date de la dernière extraction du système WHS précédent la rencontre**



2 - DESCRIPTION DES POULES

Equipes Hommes

- 1^{er} de chaque Poule monte et le dernier descend
 D1 : 1 montée en Ligue sous conditions, 1 descente
 D2 : 1 montée en D1 et 2 Descentes
 D3 : poule 3 et poule 4 : 1 montée et 1 descente par poule
 D4 : poule 5 et poule 6 : 1 montée par poule



- Division 1 : 1 montée en Ligue sous condition et 1 descente
 Division 2 : 1 montée et 1 Descente
 Division 3 : 1 montée

Note : l'équipe remplissant les conditions pour la montée en Ligue devra participer impérativement à la quadrangulaire (44/49/72/85) mise en place avec les 4 autres départements.



3 - ENGAGEMENTS

3.1 : INSCRIPTION, DROITS D'ENGAGEMENT ET DROITS DE JEU

3-1.1 : INSCRIPTION EQUIPE

L'inscription des équipes d'un club se fait **avant le Dimanche 24 Septembre 2023** auprès de la commission sportive du **CDG44**. Les équipes devront être composées de :

- 8 joueurs pour chaque équipe hommes
- 6 joueuses pour chaque équipe dames

L'inscription d'équipe ne mentionnera aucun joueur au 25/9/2023.

Un capitaine par équipe est désigné en début de saison. Il aura pour rôle la communication entre le CD et le club (pour son équipe).

Exemple :

AS Carquefou inscrit 3 équipes dans les poules 1 / 3 et 4 → 3 capitaines sont nécessaires.

3.1.2 : INSCRIPTION JOUEURS / JOUEUSES

L'inscription des joueurs / joueuses se fait **par l'Extranet** (xnet.ffgolf.org) la date limite étant le Vendredi, l'avant-veille de la rencontre à 23h59.

Les équipes :

- Féminines peuvent comporter jusqu'à 8 noms (6 joueuses + 4 remplaçantes)
- Masculines peuvent comporter jusqu'à 10 noms (8 joueurs + 4 remplaçants)

Les joueurs ayant joué en Interclub Hiver LIGUE (2023/2024) ne peuvent plus jouer en départemental sur la même journée (journée 1 en Ligue et journée 1 en départementale).

Ex : La rencontre de la 3^{ème} journée a lieu le dimanche 12 Décembre

La date limite d'inscription des joueurs / joueuses est fixée au samedi 11 décembre 23h59.

Dans le cas où une AS possède 2 équipes dans la même poule, la somme des index de l'équipe n°1 doit être inférieure à la somme des index de l'équipe n°2 (tout en respectant le tableau de la somme des index global).

L'index arrondi se définit comme suit : 4.2 =4 ; 4.5=5 ; 4.7=5

Afin de renforcer l'équité sportive nous établissons une grille minimale pour la composition des équipes par division :

- La somme des 8 index pour les équipes Hommes
- La somme des 6 index pour les équipes Dames

	Homme	Dames
Division 1 (8 joueurs et 6 joueuses)	Pas de minimum	Pas de minimum
Division 2 (8 joueurs et 6 joueuses)	Minimum 50	Minimum 80
Division 3 (8 joueurs et 6 joueuses)	Minimum 70	Minimum 100
Division 4 (6 joueurs)	Minimum 70	N/A
Division 5	*Minimum 110	*N/A

*La 5^{ème} div n'est pas ouverte à l'inscription dans un 1^{er} temps



“La FFGOLF nous ayant rappelé le statut d’épreuve fédérale de notre championnat, l’ensemble des joueurs(ses), susceptibles de participer aux rencontres, doivent systématiquement être enregistrés sur Extranet avant chaque manche et au plus tard **le vendredi à 23h59 »**

Cette mise en conformité garantit que tous les joueurs(ses) constituant les équipes appartiennent à leur club, sont à jour de leur licence et de leur certificat médical à chaque tour.”

4 - RECORDING et ENREGISTREMENT des FEUILLES DE MATCH

4.1 Recording :

Pour chaque rencontre, le capitaine présente au capitaine adverse :

- Sa fiche de composition d’équipe du jour (Feuille de match)
- La liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour

Une feuille de match doit être signée par les 2 capitaines d’équipes

4.2 Enregistrement des feuilles de match :

Un référent par poule est désigné avant le début de la saison.

Le référent par poule aura pour missions de :

- réunir les capitaines de la poule à l’issue de chaque rencontre Shotgun
- rassembler les feuilles de match signées de la poule dont il a la charge et les transmettre (Scan pdf + Feuille Excel) sur le serveur au CDG44 (avant le Dimanche Soir à 20h00)
- de remonter toute information utile au CDG44 sur le déroulement des rencontres (suggestions ou litiges notamment)

Les référents sont désignés par les clubs selon le tableau suivant pour la saison 2023/2024 :

Division	Nom du Club	Référent de poules
Homme - Division 1	Nantes Vigneux 1	Jean Francois Miral
Homme - Division 2	La Baule 2	Hugues Penhouet
Homme - Division 3 – Groupe A	Ile d’Or 3	Olivier Mayras
Homme - Division 3 – Groupe B	Pornic 1	Xavier Gaignard
Homme - Division 4 – Groupe A et B	Savenay 3	Regis Fichet et David Furet
Femme - Division 1	Nantes Erdre	Eglantine Trichet
Femme - Division 2	Carquefou 2	Sylvie Lhomer
Femme - Division 3	Guérande	Sophie Chesnel

- <https://cdgolf44.fr/feuilles-de-match/>

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d’équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1.2 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après la signature de la feuille de match par les deux capitaines.



5 - DROITS D'INSCRIPTION

5.1 Championnat Hiver → vers le CDG44 :

Les **droits d'inscription** des équipes devront être **obligatoirement** acquittés après la clôture des inscriptions et avant la 1^{ère} journée du championnat.

- ✓ Par équipe Hommes et Dames : 50 €

En cas de forfait (simple ou multiple) après la date limite d'inscription des clubs aucun remboursement par le CDG44 des droits d'inscription ne sera effectué.

5.1.1 - Virement bancaire sur le compte du CDG 44 :

Intitulé du virement : AS_NOM_Champ_Hiver

IBAN⁽¹⁾: FR76 3000 4019 4900 0100 0676 169

BIC⁽²⁾: BNPAFRPPXXX

RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
	30004	01949	00010006761	69	BNPPARB ORVAULT PT CENS (01949)

5.2 Rencontre par journée → vers le gestionnaire de club :

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu** au gestionnaire du club recevant la rencontre.

Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ** du premier joueur de l'équipe. Un retard de paiement pourrait entraîner la disqualification de l'équipe.

- ✓ Par équipe Hommes : **160 € pour les équipes de 8, 120 € pour les équipes de 6 (poule 5 et 6)**
- ✓ Par équipe Dames : **120 €**

5.3 : FORFAITS

5.3.1 : FORFAITS

Un forfait d'équipe a pour conséquences :

- la perte automatique du match et l'application de la pénalité (voir tableau 4.2)
- une pénalité financière de 50€ par équipe à régler au CDG 44
- Le Gestionnaire du golf pourra réclamer à l'AS Forfait, le montant des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de 160 € pour une rencontre Hommes ou 120€ pour une rencontre dames.

- En cas de forfait d'une équipe, l'équipe adverse peut choisir :
 - de venir jouer et payer ses droits de jeu
 - de ne pas venir et ne pas payer ses droits de jeu



6 - CALENDRIER

Les rencontres se déroulent « **normalement** » le dimanche (hors vacances scolaires) selon un calendrier fixé par la Commission Sportive du CDG44:

	Date limite d'inscription	Date rencontre
Journée 1	J-2 la rencontre	12 Novembre 2023
Journée 1	J-2 la rencontre	26 Novembre 2023
Journée 2	J-2 la rencontre	17 Décembre 2023
Journée 3	J-2 la rencontre	21 Janvier 2024
Journée 4	J-2 la rencontre	4 Février 2024
Journée 5 et 6	J-2 la rencontre	18 Février 2024
Journée de report	J-2 la rencontre	24 mars 2024

Note : Voir les conditions de report au § 7.5

7 - FORME DE JEU

L'équipe est composée de :

- 8 joueurs pour les Hommes
- 6 joueuses pour les Dames

Match Play Brut / 18 trous – Placement de la balle à 1 carte sur la zone générale

- ✓ 1 FOURSOME et 6 SIMPLES pour les Hommes (Divisions 1,2,3).
- ✓ 1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Hommes (Divisions 4)
- ✓ 1 FOURSOME et 4 SIMPLES pour les Dames (Divisions 1,2 et 3).

Pour le FOURSOME, le capitaine a le libre choix de sa composition. Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du FOURSOME (choix des trous pairs et impairs)

Pour les SIMPLES, les équipiers joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi.

A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

En cas d'équipe de double incomplète, **il est obligatoire de compléter le FOURSOME** avec un joueur présent dans l'équipe, au choix du capitaine, et c'est le dernier SIMPLE qui est forfait.

En cas d'égalité au 18^{ème} trou, tous les matchs, FOURSOME et SIMPLES, partagent les points

7.1 : SHOTGUN ET HEURES DES DEPARTS

Les départs se font en shotgun.

Les départs, horaires et trous de départ, seront communiqués via le site du CDG44 :

- Equipes Hommes : <https://cdgolf44.fr/departs-et-resultats-hommes-championnat-dhiver/>
- Equipe Femmes : <https://cdgolf44.fr/departs-et-resultats-femmes-championnat-dhiver/>

7.2 : Classement.

Chaque équipe jouera 5 rencontres.

Rencontre Gagnée	2 pts
Rencontre Egalité	1 pts
Rencontre Perdue	0 pts
Forfait Equipe	-2 pts



7.3 : REUNION DES CAPITAINES

7.3.1 - Planification Saison

Une réunion d'information des capitaines aura lieu le Samedi **7 Octobre** à 10h00 sur le golf de Nantes **Vigneux**

7.3.2 – Le jour de la rencontre

Les capitaines des deux équipes de chaque rencontre se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- ✓ Pour établir la feuille de match et échanger leurs fiches d'ordre de jeu.
- ✓ Pour présenter la liste des inscrits sur Extranet qui doit être établie par les clubs pour chaque tour.

7.3.3 – Conduite en cas de doute ou litige entre joueurs en match play

En annexe 2 de ce document se trouve la marche à suivre entre joueurs et entre capitaines pour s'assurer du bon déroulé en cas de désaccord sur la règle à appliquer en match play.

Les capitaines des équipes se rencontrent à l'issue de la rencontre pour :

- Remettre la feuille de match signée au référent de la poule
- Remonter toute remarque utile ou tout litige auprès du CDG44 au travers du référent de la poule

7.4 : DEPARTAGE

A la fin de la saison on peut être face à une égalité de points entre 2 ou 3 équipes pour la montée ou la descente. 3 niveaux de départage successifs sont pris en compte :

Niveau 1 :

- En cas d'égalité de points à 2 équipes :

L'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura remporté le match de la confrontation directe entre les 2 équipes. Le 1^{er} est déclaré gagnant pour la montée ou le maintien.

- En cas d'égalité de points à 3 équipes :

Un mini championnat est recalculé sur les résultats des 3 confrontations directes. Le 1^{er} est déclaré gagnant pour la montée ou le maintien.

Niveau 2 : Egalité après le niveau 1

Le départage se fait sur le calcul de la « rapidité de victoire » tout au long de la saison.

Celle-ci est calculée par la somme totale des résultats de chaque match play tout au long de la saison.

7/3 ,5/2 , AS,= rapidité de victoire sur la saison

La mesure est donc la somme du nombre de trous non joués à l'issue de chaque victoire de match play.

Niveau 3 :

Si le départage n'est pas entériné au niveau 2, il se fait sur la somme totale des index arrondis des joueurs engagés par équipe tout au long de chaque journée de la saison.

Le vainqueur sera l'équipe qui aura la somme d'index la plus élevée.



7.5 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

- ✓ Le CDG44 se réserve le droit de reporter la journée jusqu'au jeudi précédent la compétition. Ce qui permettra en cas d'intempérie de reporter la journée. la journée du 24 Mars 2024 est conservée en option en cas de nécessité d'un report général d'une journée.
- ✓ Les clubs s'engagent à rendre possible le report sur le samedi suivant ou le Dimanche suivant si le Championnat de ligue le permet en cas de report partiel d'une journée ou en cas de besoin d'un deuxième report général d'une journée.
 - ✓ Le CDG44, en dernier recours, utilisera un dimanche de période scolaire si nécessaire pour conclure le championnat (25 février ,3 mars ou 10 mars 2024)

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, la Ligue annule systématiquement les rencontres du département impacté.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au **samedi suivant, ou à la première date disponible sur le terrain prévu pour le shotgun, en accord avec la commission sportive du CDG44.**

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report au CDG44. **La rencontre sera automatiquement reportée au samedi suivant ou au Dimanche selon la disponibilité de la structure par rapport au championnat de Ligue.** Seul le CDG44 peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain en cas de problème majeur
- ✓ En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde les départs jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer. La décision finale d'annuler et reporter revient au directeur du club accueillant le shotgun.
- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météos justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a), ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption, le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncée par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seul le CDG44 peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots ne constitue pas un motif valable de demande de report.



8 - CONSTITUTION des POULES et CLASSEMENTS :

Les équipes sont réparties par Division et l'arborescence sera finalisée après inscription des clubs sur XNET selon leur souhait de répartition des équipes entre division 1 à 4 pour les Hommes et 1 à 3 pour les Femmes

Hommes :

Division 1 à 4 comprenant chacune 1 poule ou 2 poules dans l'hypothèse de 30 ou 36 équipes.


Dames :

Division 1, 2 et 3 comprenant chacune 1 poule de 6 équipes dans l'hypothèse de 18 équipes.


La répartition des équipes sera effectuée en fonction des résultats de l'édition **2022/2023** sur les critères suivants :

- ✓ Le **vainqueur** de la division inférieure monte en division supérieure.
- ✓ Les équipes qui ont terminé dernières de leur poule descendent dans la division inférieure sauf en Division 4 Messieurs et Division 3 Dames.
- ✓ Chaque club peut inscrire au maximum 5 équipes dans le championnat et aucun club ne peut avoir plus de 2 équipes dans la même poule. Les règles de montée et descente sont aménagées pour éviter cela.
 - Si une équipe est susceptible de monter à l'issue du championnat mais son club dispose déjà de 2 équipes dans la division supérieure, c'est le second qui accèdera à la division supérieure.
 - Si une équipe doit descendre mais son club a déjà 2 équipes en division inférieure, ceci amènera de facto la descente d'une des 3 équipes du club dans la division encore inférieure et permettra le maintien du dernier en lieu et place de l'équipe désignée pour la descente.
- ✓ **ACCESSION EN LIGUE** le club le mieux classé en D1 disputera la Quadrangulaire géré par la Ligue. La montée dépend donc du règlement de la Ligue des Pays de la Loire.


Prévision des Poules Hommes 2023/2024


 Comité départemental
de Loire-Atlantique

Interclubs Hiver - Hommes
poules prévisionnelles 2023 2024




Div. 1




1	Nantes Erdre 1	0
2	Ile d'Or 1	0
3	Guérande 1	0
4	Nantes Vigneux 1	0
5	La Baule 1	0
6	Saint Sebastien 1	0

Div. 2




1	Savenay 1	0
2	Ile d'Or 2	0
3	Nantes Vigneux 2	0
4	Guérande 2	0
5	La Baule 2	0
6	Guérande 3	0

Div. 3 – Gr A




1	le Croisic 1	0
2	Nantes Erdre 2	0
3	Pornic 2	0
4	la Baule 3	0
5	Ile d'Or 3	0
6	Pornic 3	0

Div. 3 – Gr B



1	Pornic 1	0
2	Carquefou 1	0
3	Neogolf 1	0
4	Nantes Erdre 3	0
5	st sebastien 2	0
6	le Croisic 2	0


Div. 4



1	Ile d'Or 4	0
2	Treffieux	0
3	Savenay 2	0
4	Guérande 4	0

groupe A poule 5

Div. 4




1	Nantes Erdre 4	0
2	Savenay 3	0
3	Nantes Vigneux	0
4	Guérande 5	0

Groupe B poule 6

Prévision des Poules Femmes 2023/2024


Interclubs Hiver - Femmes poules 2023 2024

Div. 1



1	Ile d'Or 1	0
2	Nantes Erdre 1	0
3	Carquefou 1	0
4	Ile d'Or 2	0
5	Nnates Vigneux 1	0
6	Guérande 1	0

Div. 2



1	la Baule 1	0
2	Saint Sebastien 1	0
3	Pornic 1	0
4	La Baule 2	0
5	Carquefou 2	0
6	Nantes Erdre 2	0

Div. 3



1	La Baule 3	0
2	Guérande 2	0
3	Savenay 1	0
4	Pornic 2	0
5	Nantes Vigneux 2	0
6	Neogolf 1	0



Annexe 1 au règlement du championnat interclubs d'hiver du CDG44 – Conditions Météo

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- Le Comité de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf. définition dans les règles de golf).

Voici quelques exemples de ce qui peut être fait, surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :

- o Le Comité peut décider de réduire le nombre de trous. **Nous ne recommandons pas de faire jouer moins de 16 trous**
- o **Un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile (qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique). On peut ainsi réduire la taille du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.

En résumé, si après avoir réduit le tour conventionnel à 16 ou 17 trous au lieu de 18 et si après avoir transformé jusqu'à 4 trous en par 3 ou plus simplement en faisant jouer des repères avancés, le parcours reste inéquitable, il faut alors considérer que le parcours est impraticable, la rencontre doit être reportée conformément au règlement de l'épreuve.

Au cas par cas, la commission sportive de la Ligue ou les arbitres de la Ligue, répartis sur les Pays de la Loire, peuvent assister les clubs à prendre la décision la plus adaptée aux circonstances.

Annexe 2 au règlement du championnat interclubs d'hiver du CDG44 – Litige et Feuille de Match

Ces quelques lignes définissent la conduite à suivre entre joueurs sur le terrain et entre capitaines avant la signature de la feuille de match en cas de désaccord intervenant entre joueurs sur la règle à appliquer au cours du match-play.

1 – litige ou désaccord en match- Play

Chaque joueur ne peut et ne doit conduire que 1 seule balle quelles que soient les circonstances.

Si un désaccord ou litige de règle survient, les joueurs peuvent appeler le club house au numéro fourni pour chaque journée par le club accueillant la rencontre. Ceci peut résoudre rapidement le litige et la partie peut se poursuivre.

Si le club house n'est pas disponible ou ne répond pas, le joueur choisit de conduire sa balle selon sa lecture de la situation ; si son adversaire n'est pas d'accord il émet une protestation avant le départ du trou suivant sur le point précis du litige et cette protestation est discutée avec les capitaines et/ou responsable du golf accueillant la rencontre dès la fin du match et avant la signature finale du résultat de la rencontre.

Si le litige n'est pas résolu à l'issue de la rencontre il est formellement soumis à la commission sportive ; le détail et les raisons sont documentées sur la feuille de match et celle-ci est signée par les 2 capitaines.

2 – feuille de match à l'issue de la rencontre



La procédure des feuilles de matchs sur fichier Excel et sur le site CDG44 est là pour permettre une intégration rapide des résultats et des classements.

La signature physique des 2 capitaines sur la feuille de match à l'issue de la rencontre par le responsable de la feuille de match (équipe A qui accueille) est obligatoire et entérine la rencontre.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être portée après la signature de la feuille de match sauf si une anomalie est constatée dans la constitution des équipes (cf 2.1.1)

Tout litige non résolu à l'issue de la rencontre peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission sportive. Il est dans ce cas expliqué et documenté par les 2 capitaines à l'issue de la rencontre sur la feuille de match et celle-ci est signée par les 2 capitaines.